



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00161** du **22 NOV. 2024**
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à

Domicilié (e) Monsieur AREVIER BERNARD
 18 AVENUE DES PINS
 91390 MORSANG-SUR-ORGE

En vue de la réalisation : Extension d'une maison d'habitation d'une surface de plancher
de 38,99 m². Rénovation des façades en travertin blanc cassé RAL 1086 sur l'existant et sur
la partie extension. récréation des baies vitrées sur la façade composée de modénature. les
toitures seront rénovées avec des tuiles plates. création d'une pergola de 12 m².
aménagement de 4 places de parking. Réalisation d'un réseaux d'eau indipendant EP et EV
Sur un terrain sis 10 CHE DES PECHEURS
Cadastré AS83

Villeneuve-Saint-Georges, le **22 NOV. 2024**

Le Maire
Le Maire,
Maire et par délégation
chargé de l'urbanisme.
Kati CABILLIC
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant
fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00161**
du **22 NOV. 2024** a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,